

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 30 novembre 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
M. Martin Prud'homme, Directeur général adjoint - Sécurité urbaine et conformité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 1942**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 novembre 2022, en y retirant les points 12.001 à 12.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 1943**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 1944**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 1945**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE22 1946**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE22 1947**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE22 1948**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 26 814,47 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture de trois remorques à unités de vapeur sèche et équipements dans le cadre du contrat accordé à Unimanix Industries inc. (CE21 0300), majorant ainsi le montant total du contrat de 187 738,71 \$ à 214 553,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1225382036

---

**CE22 1949**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la prestation de services d'expertise dans le cadre de la migration de l'application SIMON de la version Oracle EBS 12.1.3 à la version 12.2.11 et ses plateformes afférentes, pour une durée maximum de 24 mois, soit du 22 décembre 2022 au 21 décembre 2024, pour une somme maximale de 2 366 357,96 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1227684007

---

**CE22 1950**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la demande d'indemnisation pour un montant maximal de 325 805,08 \$ net, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour les travaux de sécurisation et de déconstruction de l'ouvrage situé du 1300 - 1304, rue Saint-Antoine Ouest, à la suite de son incendie du 28 juin 2022 et d'autoriser les virements budgétaires provenant du budget contingence d'administration;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction et de sécurisation du 1300 - 1304 rue Saint-Antoine Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 310 260,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 15847;
- 3- d'autoriser une dépense de 46 539,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1227432002

---

**CE22 1951**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la cession à Edgenda conseil inc. l'entente de services numéro 1497280 conclue avec Edgenda inc. (CE21 1646), et ce, afin de maintenir l'offre de services conseils en optimisation de la performance organisationnelle à l'ensemble des unités administratives de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1229817001

---

**CE22 1952**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la prestation de services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, pour une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 3 667 472,55 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1229563007

---

#### **CE22 1953**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt du quai et des passerelles du parc de la Promenade-Bellerive à l'Autorité régionale de transport métropolitain dans le but d'opérer un service de navettes fluviales de mai à décembre entre 2022 et 2025, inclusivement;
- 2- d'approuver un projet de convention de prêt à usage à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1229151005

---

#### **CE22 1954**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente entre le Ministère de la Sécurité publique (MSP) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour l'octroi d'une subvention pour la mise en place d'un projet avec l'équipe de la surveillance des délinquant[e]s sexuels (ESDS) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 2 537 500 \$;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2024 et 2025 selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de six postes (1 lieutenant(e)-détective, 4 sergent(e)s-détectives et 1 agent(e) de concertation) et de créer un poste temporaire civil (1 agent(e) de recherche) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025;
- 5- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1226716001

---

**CE22 1955**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la signature de l'entente pentapartite (la Société de transport de Montréal (STM) – l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – la Ville de Montréal – la Société québécoise des infrastructures (SQI) et le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ)) pour le projet « Métro de Montréal, Système de contrôle des trains sur la ligne bleue – Remplacement » afin de préciser les rôles et les responsabilités de chacune des parties.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1221019005

---

**CE22 1956**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 45 000 \$ au Musée du Château Ramezay pour le déploiement de l'édition 2023 du Festival d'histoire de Montréal sur une grande place publique du Quartier des spectacles dans le cadre de l'Entente de développement culturel;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1227233005

---

**CE22 1957**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une valeur maximale de 100 000 \$ à L'Auguste Théâtre pour soutenir la 29<sup>e</sup> édition du festival Noël dans le parc du 3 au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1229526005

---

**CE22 1958**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 915 \$ aux différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget régulier du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et de celui du Programme Montréal Interculturel 2021-2022 - Volet 2;

ORGANISME	PROJET	MONTANT
<b>Katalizo</b>	« Catalyser un monde inclusif, du virtuel au présentiel »	9 915 \$
<b>Intergénération Québec</b>	« À l'écoute de nos PAIR »	10 000 \$
<b>Kina8at</b>	« L'envol Aigle-Quetzal-Condor »	10 000 \$
<b>Événements Prima Danse</b>	« Spectacle de danse sur la diversité ethnoculturelle »	10 000 \$
<b>Fondation Dynastie</b>	« Sommet Dynastie »	10 000 \$
<b>Mois de l'héritage latino-américain de Montréal</b>	« Mois de l'héritage latino-américain – 4 <sup>e</sup> édition »	10 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1228071003

---

**CE22 1959**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente entre le Ministère de la Sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF) pour 2022-2023;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 1 833 318 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de 446 007 \$ en provenance des dépenses contingentes pour 2022;
- 4- d'autoriser un ajustement budgétaire de 1 360 698 \$ pour les revenus et les dépenses pour 2022;
- 5- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 10 postes policiers (1 commandant(e), 1 lieutenant(e)-détective, 6 sergent(e)s-détectives, 2 agent(e)s), de maintenir deux postes temporaires civils (1 agent(e) de recherche et 1 préposé(e) aux renseignements) et de créer un poste temporaire civil (1 secrétaire d'unité administrative) pour la période 2022-2023;
- 6- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1226716002

---

**CE22 1960**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres DP22029-188994-C pour le lot 4 - Travaux de construction – secteurs 710, 711 et 712 du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227482038

---

**CE22 1961**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres DP22030-188992-C pour le lot 5 - Travaux de construction – secteur 714 du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1227482039

---

**CE22 1962**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres DP22031-189807-C pour le lot 6 - Travaux de construction – secteur 715 du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1227482040

---

**CE22 1963**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours sur avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art public dans le projet d'aménagement du parc Médéric-Archambault dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- 2- d'autoriser une dépense de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition d'une œuvre d'art et pour les dépenses générales du projet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1227637003

---

**CE22 1964**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 1 090,25 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 14 au 23 octobre 2022, à Buenos Aires (Argentine), dans le cadre du Sommet mondial des maires du C40;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1220843008

---

**CE22 1965**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 2 315,41 \$ relative au déplacement de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif et conseillère de ville de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et de Mme Kaila Amaya-Munro, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 4 au 8 décembre 2022, à Ottawa;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1229687003

---

**CE22 1966**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la désignation de M. Hugues Bessette, directeur de la direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour agir à titre d'observateur, pour la Ville de Montréal, sur le conseil d'administration de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1224368008

---

**CE22 1967**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 163 618,65 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 163 618,65 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1220348009

---

**CE22 1968**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la proposition de règlement hors cour soumise par 9075-3856 Québec inc. pour la somme de 175 000 \$ en capital, intérêts et frais à l'égard de la réclamation de la Ville pour les sommes payées par elle injustement à la suite de manœuvres dolosives;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer tous documents requis.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1226684013

---

**CE22 1969**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier la décision du Service des affaires juridiques à se pourvoir en contrôle judiciaire (Cour supérieure du Québec), en contestant une décision rendue le 27 janvier 2022 par le Tribunal administratif du travail (dossiers TAT : 1041830, 1041857 et 1041858); et ce, suivant la contestation d'une décision rendue par la CNESST en date du 19 mai 2020 et la défense par rapport à deux requêtes déposées par des employés syndiqués contestant deux autres décisions rendues à la même date.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1221805003

---

**CE22 1970**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102), l'ordonnance numéro 12 jointe au présent dossier décisionnel, pour établir à 65 % le montant maximal de la subvention additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1228440002

---

**CE22 1971**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004), l'ordonnance numéro 13 dont l'effet est d'accorder la gratuité de 20 espaces tarifés situés dans l'autoparc n° 117 (Maison Smith) dans le cadre de la commémoration de la tuerie de l'École polytechnique de Montréal le mardi 6 décembre 2022 entre 16 h et 19 h.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1227999013

---

**Levée de la séance à 10 h 01**

70.001

---

---

Les résolutions CE22 1942 à CE22 1971 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville